
Adresse de la société populaire de Barre demandant la punition des traîtres. Dons, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Barre demandant la punition des traîtres. Dons, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 159-160;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13684_t1_0159_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

hommes libres, tels sont nos sentiments et nos intentions. Vive la république, une et indivisible, vive la Convention, vive la Montagne.»

Bernard PONS (*présid.*), SQUIROLES (*secrét.*), LANTIER.

14

Le citoyen François-Guillaume Lecointre donne un assignat de 25 liv., et rend hommage, avec la Convention nationale, à l'Etre Suprême.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Brutus-Villiers, 24 flor. II] (2).

« Fondateurs de la République,

Vous avez encore une fois vaincu; vous avez encore une fois fermé la bouche à vos vils détracteurs, à ces hommes qui, se disant guidés par le besoin de dire la vérité avançaient imprudemment que votre but était d'anéantir tous les principes et de ravir au peuple l'idée consolante d'un être suprême; votre sublime décret du 18 floréal est une profession solennelle qui ne permet plus à la lâche calomnie de poursuivre vos vertus.

Ainsi du haut de la Montagne sont encore une fois sortis les décrets qui proclament l'existence de la divinité et rappellent à l'homme ses relations avec elle, le culte qu'il doit lui rendre et qui n'est autre chose que la pratique de ses devoirs.

Vous avez décrété des fêtes tout à la fois divines, civiques et morales; par là vous allez rallier tant d'opinions opposées dont le choc funeste faisait l'espoir de nos ennemis.

Pour nous, la fière liberté, la douce égalité, la vérité abhorrée des tyrans, l'aimable pudeur, la sensible amitié, la simple frugalité, la piété filiale, le tendre amour, l'amour conjugal, la respectable vieillesse, le malheur même ailleurs si rebuté, auront leurs fêtes.

Que ne doit pas le peuple français à ses représentants qui l'honorent de tant d'institutions sublimes; mais leur récompense la plus douce est le bonheur de la patrie; son salut est le bien des républicains. Qui a bien mérité d'elle est assez riche et assez récompensé.

Vive la République une, indivisible et démocratique.

Vive la Convention nationale qui a mis le culte de la providence et toutes les vertus à l'ordre du jour. »

G. G. LECOINTRE.

P.S. - Je joins à la présente un assignat de 25 liv. J'en fais don à la patrie pour les frais de la guerre.

15

La société populaire de Barre(1) demande que le fer vengeur frappe les conspirateurs; et après avoir exprimé son attachement à la liberté; elle offre 577 liv. 10 s. pour subvenir aux besoins des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Barre, 24 germ. II] (3).

« Citoyens représentans,

Nous n'avons entendu qu'avec horreur le récit de l'abominable conspiration qui devait noyer la liberté dans le sang des représentans du peuple et des plus généreux défenseurs de ses droits, nous avons été pénétrés de la plus profonde indignation en apprenant les noms des perfides chefs de ce complot, qui, sous le masque d'un patriotisme ardent, aiguisaient leurs poignards liberticides.

Mais tu as rompu cette horrible trame, ô Montagne inébranlable et sacrée, et les têtes des coupables tombent sous le fer vengeur de la loi. Grâces immortelles soient rendues à ton infatigable surveillance, à la fermeté de tes mesures qui ont encore une fois sauvé la République, à ta sagesse, à ta vertu qui ont mis enfin à l'ordre du jour la justice et la probité. Voilà les remèdes à tous nos maux et les gages de nos succès. Voilà les infailibles garants du vrai bonheur que tu promets au peuple. Les jouissances sans remords qui accompagnent un travail utile. La frugalité et les charmes d'une famille vertueuse suffisent pour combler les vœux d'un homme libre. Nous en avons fait l'expérience, ceux qui veulent un autre bonheur ne peuvent le fonder que sur les passions ou sur les crimes; ils sont ennemis de l'égalité et ne sont pas dignes de la République. Continuez, Législateurs, d'épurer la nation des hommes qui cherchent à la corrompre pour l'asservir; que tous les complices des conspirateurs soient frappés, qu'aucun des ennemis de la vertu n'échappe au salutaire décret qui doit affermir la démocratie. Les tyrans coalisés n'auront plus de moyens de nous combattre avec succès lorsqu'ils perdront l'espoir de nous communiquer les vices qui sont l'apanage des esclaves.

Pour nous, placés sous un climat rigoureux et sur un sol stérile, livrés depuis deux mois aux embarras de la disette, nous supportons avec fermeté toutes les privations. La liberté et des chataignes nous suffisent. Le culte de la raison, l'étude de vos lois et la reconnaissance que tous les biens que vous faites excitent dans nos cœurs, font nos plus chères délices. Après avoir fourni tout ce que nous pouvions en cabaux (*sic*), habits, souliers, chemises et couvertures de laine pour nos braves frères qui sont aux prises avec les satellites du capet d'Espagne, nous ne pouvons offrir que la somme de 577

(1) Lozère.

(2) P.V., XXXVIII, 221. Bⁿ, 13 prair. (1^{er} suppl^t) et 16 prair. (suppl^t).

(3) C 305, pl. 1136, p. 12.

(1) P.V., XXXVIII, 221. Bⁿ, 16 prair. (suppl^t).

(2) C 305, pl. 1136, p. 13.

liv. 10 s. aux besoins des défenseurs de la liberté, une commune de cent feux n'éprouve que le regret de ne pouvoir en fournir davantage, mais nous espérons être bientôt à même de faire de plus grands sacrifices à l'affermissement de la République.

Vive la liberté, l'égalité, vive la Montagne.»

MOLINES (*présid.*), PINET (*secrét.*), LAMARCHE.

16

La commune de Blond⁽¹⁾ invite la Convention à suivre le fil de la trame qui menace les jours des représentants du peuple, lui fait part des dons qu'elle a faits, et l'invite à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Blond, 20 germ. II] (3).

« Citoyens représentants du peuple,

Les républicains de la commune de Blond ont été glacés d'effroi en apprenant que des mains parricides étaient au moment de diriger leurs coups sur la représentation nationale.

Quoi! des monstres sanguinaires ont voulu s'abreuver du plus pur sang des français! ... et pour comble d'horreur, les coupables sont des français!

Cette trame infernale est donc découverte...; mais il reste à en suivre scrupuleusement toutes les ramifications afin qu'aucun coupable n'échappe à la vengeance nationale... non, non, augustes habitants de la Montagne, vous ne souffrirez pas que les bourreaux de l'humanité souillent plus longtemps le sol de la liberté.

Ces scélérats stipendiés par les tyrans avaient-ils bien pu croire venir à bout de leur infâme projet! le crime les a donc tellement aveuglés qu'ils ne voient pas, plus de 20 millions d'hommes qui ont juré de périr plutôt que de cesser d'être libres; c'est le cri unanime des habitants de la commune de Blond, et ils ne seront jamais parjurés.

Restez, citoyens représentants, restez fermes à votre poste, ne l'abandonnez pas que vous n'ayez terrassé tous vos ennemis et ne leur donniez la paix qu'à des conditions glorieuses au nom français.

Il y a déjà longtemps que nous avons envoyé à notre district 19 marcs d'argenterie servant d'ustensile au ci-devant culte, et deux cloches du poids d'environ quatre milliers; de plus nous envoyons pour les défenseurs de la patrie, 81 chemises, 21 paires de bas, 2 draps, une paire de bottes et deux épauettes en or et 24 aunes de toile. Nous envoyons aussi par la même voiture 21 livres de plomb, 110 livres de cuivre et une pleine voiture de linges et d'ornements (objets de la vénération des sots); nous avons réduit en cendres 12 grands... de bois; leurs cendres feront de bon salpêtre. Et nous allons

(1) Hte-Vienne.

(2) P.V., XXXVIII, 221. Bⁱⁿ, 13 prair. (1^{er} suppl^l) et 16 prair. (suppl^l).

(3) C 305, pl. 1136, p. 11.

envoyer à la manufacture d'armes de notre district plus de deux milliers de fer pour faire des bayonnettes. S. et F.»

LAMOUTURE (*maire*), CHATEIN, LAUWRENS, LADEGUEILLERIE, LORGUE (*agent. nat.*).

17

Les employés au parc d'Artillerie de l'armée du Nord, sous la dénomination de conducteurs généraux, etc., envoient pour les frais de la guerre 742 liv. 10 s. et demandent une désignation et un uniforme.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de la guerre (1).

18

La société populaire et la commune de Beaumont, département de Seine-et-Marne, félicitent la Convention sur les mesures qu'elle a prises pour déjouer les conspirateurs; elles disent que le représentant du peuple Maure a opéré dans ce département la régulière exécution des lois; elles ont envoyé au district 30 paires de souliers, 20 chemises et autres effets d'habillement.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La Sté popul. de] Beaumont, fait don de 30 paires de souliers et 16 chemises; les ateliers de salpêtre sont dans la plus grande activité. Elle applaudit à la fermeté du représentant du peuple Maure, dont les opérations, les discours et les exemples ont mis l'esprit public de cette commune à la hauteur révolutionnaire. La société demande que sa mission soit prorogée. — Renvoyé au comité de salut public (3).

19

La société populaire et le comité de surveillance de Brioude⁽⁴⁾ envoient 96 liv. en or et en argent 12 marcs 7 onces 4 gros d'argenterie des chemises de la toile et protestent que leur fortune et leur sang appartiennent à la patrie (5).

[Brioude, s.d.] (6).

« Législateurs,

Lorsque vous proclamez la République, lorsque vous assurez les bases de la liberté et de l'égalité et que les soldats de la patrie se font

(1) P.V., XXXVIII, 221. M.U., XL, 204; Bⁱⁿ, 16 prair. (suppl^l).

(2) P.V., XXXVIII, 221. Bⁱⁿ, 13 prair. (1^{er} suppl^l).

(3) J. Sablier, n° 1352.

(4) Hte-Loire.

(5) P.V., XXXVIII, 222. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^l) et 19 prair. (suppl^l).

(6) C 305, pl. 1136, p. 10.